

Demande déposée le 02/02/2026

complétée le 14/04/2026

N° DP 57 631 2600015

Par :	GANGLOFF Solenn
Représenté par :	
Demeurant à :	44 rue de deux ponts 57200 Sarreguemines
Pour :	Isolation extérieure de la maison. 14cm d'isolant. Couleur grès bigaré 9129.
Sur un terrain sis à :	44 rue de deux ponts 57200 Sarreguemines
Références cadastrales :	51 0067

Surface de plancher : 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Ub,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés dans la déclaration susvisée.



SARREGUEMINES, le 14.04.2026

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint délégué
M. Jean-Marc SCHWARTZ

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 02.02.2026

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....